



libres ensemble

Madame Johanna ROLLAND
Présidente - Maire
NANTES METROPOLE
44923 NANTES CEDEX 9

Nantes, le 13 juin 2018

Objet : Mesure commerciale suite aux grèves SNCF d'Avril 2018

Madame la Présidente-Maire,

L'UNSA a pris connaissance de la décision de l'administration concernant le plafonnement du remboursement du billet de train du mois de juin à la moitié de ce qui sera réellement payé par les agents. La SNCF propose effectivement une mesure commerciale suite aux 3 mois de grève en octroyant 50 % de remise sur le billet du mois de juin.

Ce courrier vous est destiné afin de vous faire part de notre mécontentement et désaccord relatifs à cette décision.

Cette grève a engendré chez de nombreux agents :

- Des frais parallèles supplémentaires (frais de garde d'enfants, carburant, frais sur véhicule personnel...)
- Des frais de stationnement non négligeables (plus de 15 € par jour pour le parking Cité des Congrès par exemple) puisque les demandes d'attribution de places à titre exceptionnel dans le parking souterrain à Champs de Mars ont été refusées malgré de nombreuses places libres,
- Du stress et des tensions car les agents n'avaient pas d'autres choix que d'organiser leurs journées impactées par les grèves SNCF la veille à 17H, heure à laquelle les horaires de service minimum étaient mis en ligne tout en respectant leur calendrier professionnel.
- De l'incompréhension lorsqu'on travaille dans une grande Métropole qui n'a toujours pas mis en place le télétravail.
- De l'exaspération lorsqu'il y a enfin un service minimum mis en place mais qu'il faut s'entasser dans des trains car l'agent a tout de même payé son billet mensuel.

La remise proposée par la SNCF est déjà loin de couvrir tous les désagréments occasionnés par leurs 3 mois de grève puisque cette remise n'est proposée que pour un mois soit 12 jours de grève sur 36 jours.

L'UNSA estime donc que l'administration « profite » de ce petit geste commercial à l'initiative de la SNCF sur un mois d'abonnement pour faire des économies sur les agents et qu'il s'agit là d'un manque de respect de ces derniers qui ont tout mis en œuvre pour assurer leur mission de service public.

L'administration n'a fait aucun effort pendant ces 3 mois pour faciliter le quotidien des agents et vient en plus leur prendre le peu de ce qu'ils peuvent obtenir en dédommagement.

Pour une collectivité qui prône des trajets en transports en commun votre réaction s'avère contre-productive. Ces 3 mois ont déjà conduit de nombreux voyageurs à opter définitivement pour un mode de transport alternatif tant les contraintes ont été fortes.

L'UNSA souhaite que l'administration revoie sa position et conserve le montant remboursé sur un abonnement normal, et vous prie de croire, Madame La Présidente-Maire, en l'assurance de sa considération distinguée.

Pour l'UNSA Nantes & Métropole
La secrétaire générale



Tatiana Lécossais